

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 avril 2024

CONTRAT CADRE
D'ANIMATION DU
CONTRAT DE CHALEUR
RENOUVELABLE DU
GENEVOIS FRANCAIS SUR
LES TERRITOIRES DE
TERRE VALSERHONNE
L'INTERCO ET PAYS DE
GEX AGGLOMERATION

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six avril deux mille vingt-quatre à midi, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 19 avril 2024

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

N° CS2024-18

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Hubert BERTRAND - M. Max GIRIAT - M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET - Mme Carole VINCENT – M. Christophe SONGEON – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER - M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY - M. Eddi ETIENNE – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – M. Patrick ANTOINE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT –M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Florent BENOIT - M. Christophe MAYET, suppléant de M. Régis PETIT

• Délégués représentés :

Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M. François DEVILLE – M. Michel MERMIN donne pouvoir à M. Julien BOUCHET - M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Patrice DUNAND – Mme Isabelle HENNIQUAU donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Christine DUPENLOUP donne pouvoir à M. Hubert BERTRAND – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES – M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER –M. Claude THABUIS donne

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents :24
Pouvoirs : 10

pouvoir à M. Eddi ETIENNE – Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

• **Délégués excusés :**

Mme Annick GROSROYAT - M. Jean-Luc SOULAT – M. Florent BENOIT - Mme Aurélie CHARILLON - Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Stéphane VALLI – M. Michel MERMIN - M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI - M. Christophe ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD- M. Cyril DEMOLIS – M. Claude MANILLIER – M. Yves CHEMINAL - M. Alain LETESSIER – M. Claude THABUIS – Mme Nadine PERINET - M. Pierrick DUCIMETIERE - Régis PETIT

**CONTRAT CADRE D'ANIMATION DU CONTRAT DE CHALEUR
RENOUVELABLE DU GENEVOIS FRANCAIS SUR LES
TERRITOIRES DE TERRE VALSERHONE L'INTERCO ET PAYS
DE GEX AGGLOMERATION**

Dans le cadre de la conduite du Contrat Chaleur Renouvelable notifié par l'ADEME le 29 novembre 2023, le Pôle métropolitain du Genevois français s'appuie sur divers partenaires et prestataires techniques. Parmi ceux-là, sur la partie aindinoise du Genevois français, la SPL ALEC Ain est amené à intervenir pour assister les porteurs de projets privés et publics, comme elle le fera très prochainement sur tout le reste du département de l'Ain dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable porté par le Conseil Départemental.

Pour formaliser cette coopération, alors que le Pôle métropolitain n'est pas encore à ce jour actionnaire de la SPL, un contrat cadre d'animation doit être établi entre la SPL ALEC AIN et le Pôle métropolitain, donneur d'ordre, mais également les deux EPCI membres du Pôle et à ce jour actionnaires de la SPL, sur le territoire desquels l'intervention de la SPL va se déployer, à savoir Terre Valserhône l'Interco et Pays de Gex Agglomération.

Ce contrat quadripartite précise les engagements de la SPL ALEC AIN, à savoir :

- Faire connaître le dispositif CCR (Contrat Chaleur Renouvelable) auprès des acteurs publics et privés
- Accompagner les porteurs de projets publics et privés dans l'assistance technique au montage des projets de production de chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique). Cette action portera sur la définition des projets, la réalisation de notes d'opportunités, l'accompagnement des maitres d'ouvrage dans les études de faisabilité, et le montage des dossiers.
- Transférer au Pôle métropolitain des dossiers complets aptes à être soumis à l'avis du Comité d'engagement
- Participer aux comités d'engagement avec l'ADEME où son avis sera requis.
- Rendre compte au Pôle métropolitain de l'état d'avancement de la mobilisation des acteurs et de toutes difficultés rencontrées.
- Suivre les projets retenus conformément aux attentes du Fonds Chaleur de l'ADEME, notamment à la réception des travaux et au contrôle effectif de la production un an après réception des travaux.
- Contribuer à toutes les opérations ou actions de communication entrant dans le dispositif du CCR

Ce contrat quadripartite précise également les engagements du Pôle métropolitain, à savoir :

- Administrer et piloter globalement le CCR
- Préparer et organiser les comités d'engagement
- Garantir la pleine responsabilité administrative de la relation avec les porteurs de projets publics et privés bénéficiant de l'appui financier du Contrat Chaleur renouvelable, à l'issue des différents Comités d'Engagement
- Piloter la stratégie de communication et réaliser tous les supports nécessaires
- Assister la SPL ALEC AIN dans sa relation avec les acteurs du territoire

Le présent contrat est conclu pour la période s'achevant au 15 janvier 2026, terme officiel du CCR du Genevois français. La SPL ALEC AIN poursuivra ses missions en lien avec la réception des travaux et le contrôle effectif de la production un an après réception des travaux des projets aindinois.

Le Pôle métropolitain du Genevois Français financera chaque année l'activité de la SPL ALEC AIN jusqu'à hauteur de 37 jours d'intervention (intégrant un prix de vente journalier de la SPL ALEC AIN de 500 € par jour), soit un montant annuel maximal de 18 500 € nets de taxes. Ce montant sera intégralement couvert par les crédits de l'ADEME au titre des crédits dédiés à l'animation du Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR) du Genevois français.

L'intervention de la SPL ALEC AIN sera répartie comme suit :

- à l'animation et l'émergence de projets publics ou privés,
- à la réalisation de notes d'opportunité sur des petits ou gros projets,
- à l'appui au montage administratif des dossiers
- à la participation aux différentes instances (COPIL, comité d'engagement)
- au suivi des dossiers dans la limite des 12 mois, au-delà du terme du contrat,

Un préfinancement de 50 % de l'enveloppe maximale sera demandé par l'émission d'une facture d'acompte à la signature du contrat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de contrat d'animation ci-joint ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et mettre en œuvre le présent contrat et les documents afférents ;
- **AUTORISE** le financement annuel de l'activité de la SPL ALEC AIN jusqu'à hauteur de 37 jours d'intervention, soit un montant annuel maximal de 18 500 € nets de taxes.
- **AUTORISE** un préfinancement de 50 % de l'enveloppe maximale annuelle par l'émission d'une facture d'acompte à la signature du contrat

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le

ID : 074-200075372-20240426-CS2024_18-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 26/04/2024

Publié ou notifié le 26/04/2024

Le Président,
Christian DUPESSEY

